

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES DROITS ET LA LIBERTÉ DES CITOYENS SOVIÉTIQUES—  
DEMANDE DE PRÉSENTATION DE LA QUESTION À LA  
CONFÉRENCE INTERNATIONALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très importante. Je propose, avec l'appui du député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Étant donné l'offre faite par le gouvernement du Canada d'accorder immédiatement le statut d'immigrant reçu à M. Anatole Chtcharanski et reconnaissant que l'Union soviétique n'a pas encore répondu positivement à cette initiative, la Chambre souhaite exprimer sa vive déception et son inquiétude à l'égard du traitement qu'on fait subir aux citoyens soviétiques qui tentent de se prévaloir de leurs droits et libertés stipulés dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et approuvés par les États qui ont participé à la Conférence d'Helsinki, et elle demande que l'intérêt que le Parlement accorde à cette question primordiale soit mentionné dans les plus brefs délais devant la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui se tient présentement à Belgrade.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu le texte de la motion. La Chambre exprime-t-elle le désir d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**Des voix:** Bravo!

● (1417)

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LES PÉNITENCIERS

LES PRISES D'OTAGES—ENQUÊTE SUR LES RÉCENTS INCIDENTS

**M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général, qui a indigné la Chambre hier, en déclarant, en réponse à une question du député de Surrey-White Rock, qu'il n'avait pas l'intention de reformer le sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques chargé des questions pénitentiaires. Au cas où il s'agirait d'une prise de position précipitée de la part du ministre, je veux lui donner une chance de revenir sur ce qu'il a dit.

Étant donné que ce sous-comité a accompli sa tâche avec honnêteté et de façon non partisane et qu'il a présenté à la Chambre un rapport approuvé à l'unanimité par tous ses

### Questions orales

membres, je demande au ministre de revenir sur sa décision et d'appliquer la recommandation n° 65, qui demande la reconstitution de ce sous-comité, afin qu'il puisse prendre part aux enquêtes qui sont menées ou qui vont être menées relativement aux récentes prises d'otages.

**L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général):** Je tiens tout d'abord à rappeler que la question du député de Surrey-White Rock à laquelle j'ai répondu portait spécifiquement sur la prise d'otages qui a eu lieu en Colombie-Britannique. J'ai dit, à propos de cet incident, que nous avons l'intention de demander une enquête officielle; nous aurons décidé dans un ou deux jours de la forme précise que prendra cette enquête. Je ne jugeais pas nécessaire de reconstituer le sous-comité pour cela. Mais, je suis le premier à dire que ce dernier a fait de l'excellent travail, et je pèse mes mots. Il a rempli de façon admirable le mandat qui lui avait été confié. Nous étudions actuellement son rapport et toutes les recommandations qu'il contient, y compris la recommandation n° 65. Je compte faire une déclaration au sujet de cette recommandation en temps et lieu.

**M. Jarvis:** Le solliciteur général et son prédécesseur ont eu huit ou neuf mois pour étudier ces recommandations unanimes du sous-comité. Le ministre a-t-il l'intention de poursuivre la politique de son prédécesseur et de remettre à plus tard, sans les étudier davantage, l'application de ces recommandations, qui constituent l'essentiel de ce rapport, car il a eu, ainsi que son prédécesseur, amplement le temps de les examiner.

**M. Blais:** Le député sous-estime la valeur et, qui plus est, la conséquence logique des recommandations formulées. S'il reconnaissait leur importance et le sérieux avec lequel on les étudie, il s'apercevrait que nous devons les analyser en profondeur...

**M. Jarvis:** Pendant huit ou neuf mois?

**M. Blais:** ... avant de les mettre en application. J'ajouterais que je reste en contact avec le président du sous-comité, dans l'espoir de hâter la mise en application de ces recommandations.

**M. Jarvis:** Ce que le ministre sous-estime, c'est le nombre de meurtres, de prises d'otages et de blessures dont les pénitenciers canadiens sont sans cesse le théâtre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Jarvis:** Je lui pose donc de nouveau ma question: entend-il tout d'abord mettre rapidement ces recommandations unanimes en application, et entend-il ensuite reconstituer tout aussi rapidement le sous-comité?

**M. Blais:** Je pense avoir déjà répondu très honnêtement et très franchement à ces deux questions.

**M. McGrath:** Et aussi très négativement.